

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITE DE MARSTON CANTON

---

**Avis public d'entrée en vigueur**

---

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que lors de la séance du conseil tenue le 7<sup>er</sup> février 2022, le conseil de la Municipalité de Marston Canton a adopté le règlement 2022-03 *Règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À MARSTON-CANTON, LE 9 FÉVRIER 2022

---

Julie Boucher, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

---

**Certificat de publication**

---

Je, soussignée, JULIE BOUCHER, directrice générale et secrétaire trésorière de la Municipalité de Marston Canton, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 8h30 et 16h30 le 9<sup>e</sup> jour de février 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9<sup>er</sup> février 2022.

---

JULIE BOUCHER, directrice générale et  
secrétaire trésorière